

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 41 (1961)
Heft: 1: La Suisse et l'Europe

Artikel: La Suisse et l'A.E.L.E.
Autor: Gautier, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SUISSE

et

L'A.E.L.E.

par

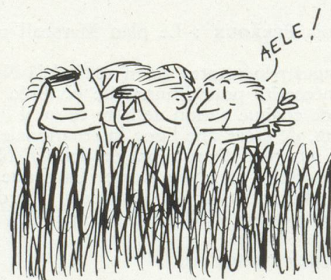
Victor Gautier

Conseiller aux États

I

Rappelons tout d'abord dans quelles circonstances la Suisse a été amenée à adhérer à la convention instituant l'Association Européenne de Libre Échange. Cette adhésion proposée par le Conseil Fédéral dans son message du 5 février 1960, fut votée par les Chambres dans leur session de mars.

A ce moment, la Communauté Économique Européenne des Six est déjà vieille de plus de deux ans. La première réduction tarifaire de 10 % a eu lieu. Le principe d'une grande zone de libre échange entre les 17 membres de l'O.E.C.E. est écarté pour un temps indéfini depuis décembre 1958. Pendant toute l'année 1959, les États européens non membres de la Communauté ont cherché le chemin qui leur permettrait de protéger leurs échanges internationaux, d'éviter l'isolement et de sortir de l'impasse où ils se trouvaient engagés. Ce chemin, sept d'entre eux, dont la Suisse, l'ont trouvé dans l'A.E.L.E. tout en proclamant leur volonté de recherche d'une solution vraiment européenne.



La Suisse, à vrai dire n'a pas le choix. L'accession à la C.E.E. lui est fermée, non pas tant par la volonté de ses membres, que par les dispositions mêmes du Traité de Rome qui, d'une part, lui interdiraient de pratiquer une politique autonome en matière de commerce extérieur, élément essentiel de son existence même et qui, d'autre part, lui imposeraient des engagements d'ordre politique qu'elle ne peut pas prendre du fait de sa volonté de rester souveraine et des principes constitutionnels que son peuple s'est librement donnés et auxquels il n'est pas prêt à renoncer.

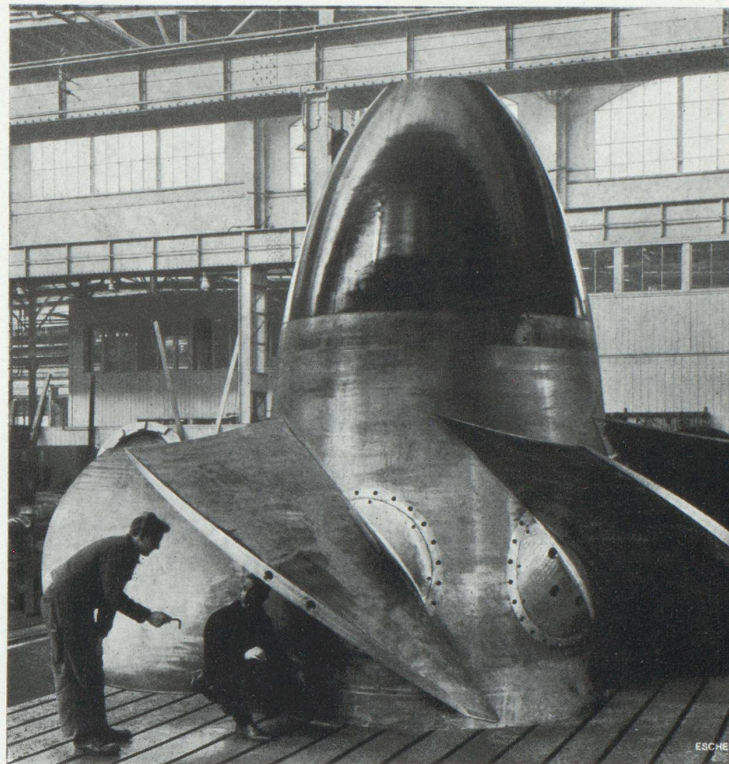
L'isolement ne pouvant la conduire qu'à la ruine, elle accepte à la quasi unanimité de ses mandataires l'adhésion à l'A.E.L.E. qui respecte son autonomie commerciale comme ses prérogatives d'État souverain et au sein de laquelle tous les États membres sont traités sur pied de parfaite égalité. Elle y trouve des partenaires écartés du Marché Commun par des préoccupations analogues aux siennes et prêts à s'unir par une formule d'association souple, toute empreinte de libéralisme, ouverte à tous ceux qui sont disposés à l'accepter. Elle y trouve aussi un marché libre de 90 millions d'habitants où la marge d'exportation de ses produits reste considérable. Elle y trouve enfin l'acquiescement de six autres États à son effort persévérant en vue d'une entente future de libre échange dans un cadre élargi. Il est évident que par la décision qu'elle prend, la Suisse entre dans une voie qu'elle n'a guère suivie jusque-là : elle s'associe en matière d'échanges à un groupe d'États et s'abstient, pour le moment tout au moins, de s'associer à un autre; entre deux formules d'intégration, elle en choisit une et écarte la seconde. Ne serait-ce qu'au point de vue de la statistique commerciale, son choix paraît risqué. En 1959, le 60,2 % de ses importations provenait des pays de la C.E.E., le 12,7 % seulement de ses nouveaux partenaires. Pour ses exportations, la proportion n'est pas beaucoup meilleure : 39,9 % vers la C.E.E., 15,3 % vers l'A.E.L.E. Ses trois plus grands voisins, largement clients et fournisseurs appartenant au Marché Commun et la dispersion géographique des sept n'est pas sans inconvénients.

Mais, puisqu'adhérer à la C.E.E. c'est accepter le Traité de Rome, auquel d'ailleurs elle n'a jamais été invitée à participer, avec toutes ses obligations et risquer ainsi d'être dominée par les grandes puissances continentales, la Suisse s'engage dans cette nouvelle expérience de l'A.E.L.E. avec une sincérité totale, une ferme volonté de collaboration et une courageuse espérance de succès final. Certes, le Conseil Fédéral ne s'aventure pas les yeux fermés. « Il est possible que l'association doive d'abord faire preuve de sa solidité » dit-il dans son message.

Il convient donc maintenant de se demander si, aujourd'hui déjà, c'est-à-dire moins d'un an après l'entrée en vigueur de la Convention de Stockholm, l'épreuve de cette solidité s'est faite ou tout au moins s'est commencée avec succès.

II

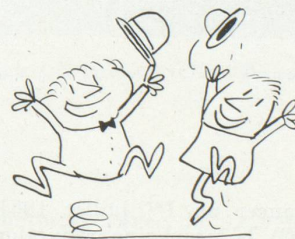
A cet égard, on peut affirmer aujourd'hui que l'Association Européenne de Libre Échange a obtenu en peu de temps des résultats qu'on n'osait pas espérer. Ses institutions sont en place et travaillent. Son conseil se réunit à intervalles réguliers, délibère et prend des décisions de grande portée. Chacun de ses membres a constitué une délégation permanente à Genève où siège aussi le secrétariat également permanent qui groupe une quarantaine de fonctionnaires. Des comités techniques composés de représentants de chaque pays préparent les décisions de l'Organisation. Citons le Comité du Budget, le Comité Douanier et le Comité d'Experts Commerciaux chargé d'étudier et de résoudre toutes les questions qui se posent à propos de l'origine des marchandises, de sa définition et de son contrôle. Grâce à une préparation très poussée au cours de l'année 1959 et du premier semestre 1960, les réductions tarifaires s'appliquent déjà avec exactitude de même



Roue motrice de l'une des deux turbines Kaplan pour la centrale électrique de Pirttikoski (Finlande). (Puissance 91 300 CV pour une chute de 29 m, diamètre de la roue motrice 5,8 m). Fabrication Escher Wyss, Zurich.

que les accords bilatéraux agricoles; les certificats d'origine sont accordés par les chambres de commerce et les formalités découlant de cette certification, indispensable dans une zone de libre échange, et qui est le prix à payer pour éviter d'être enfermé dans une union douanière, comme l'a récemment déclaré M. le Ministre Olivier Long dans une conférence à Genève, « se révèlent parfaitement maniables à l'usage et n'entravent pas la circulation des marchandises ».

Les rapports d'entreprises privées parus en fin d'exercice et provenant des sept États permettent de dire que dans le secteur privé, l'application de la Convention de Stockholm n'a amené aucune perturbation dans les courants normaux des échanges mais est saluée, de manière générale, avec optimisme.



Enfin et c'est là un sujet de grande satisfaction pour tous ses membres, la conférence de février de Genève des Ministres des Sept États réunis en Conseil a été un incontestable succès. En deux journées et à l'unanimité, elle a pris deux décisions de très grande importance :



Le poste émetteur de Bisamberg, près de Vienne, est le plus grand poste émetteur d'Autriche. (Le pylône principal a 265 m de hauteur.) Il a été construit par Brown Boveri.

1^o celle d'avancer au 1^{er} juillet 1961 (au lieu du 1^{er} janvier 1962) la prochaine réduction tarifaire de 10 % tout en passant à l'étude d'un plan d'accélération de toutes les dispositions de la Convention de Stockholm;

2^o celle d'offrir à la Finlande un accord d'association avec l'A.E.L.E. dont le texte a été fixé et adopté unanimement par le Conseil.

Par ailleurs le Conseil de l'A.E.L.E. affirme une fois encore que la simple coexistence des Six et des Sept ne suffit pas pour utiliser toutes les possibilités de l'Europe et pour lui permettre d'accomplir ses tâches dans le monde. C'est, dit le communiqué final, le vœu de l'A.E.L.E. de participer avec la C.E.E. à la création d'un seul marché européen de plus de 300 millions d'habitants.



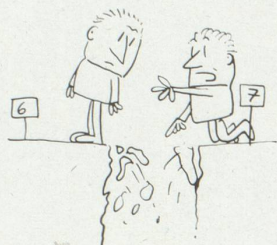
Du bureau d'étude à la turbine... (Cliché Brown Boveri).

Les décisions unanimes relatées par ce communiqué et les déclarations constructives qu'il contient donnent à l'A.E.L.E. une densité nouvelle due à une somme d'expériences positives et à la cohésion que ses membres affirment dans leurs intentions et dans leur effort. A côté de la C.E.E. elle se présente maintenant comme l'un des deux éléments essentiels de l'intégration européenne. La formule d'intégration qu'elle représente

et défend a commencé avec un plein succès à faire la preuve de son efficacité. Il n'est pas téméraire de penser que les Six ne peuvent plus aujourd'hui ignorer la force d'attraction que donne à l'A.E.L.E. son programme d'association européenne fondée sur la liberté et sur le respect des droits souverains des États petits ou grands qui la composent.

Ce qui précède ne permet certes pas encore de dire

que pour l'A.E.L.E. la période difficile est close. Aussi longtemps que l'accord entre les deux groupes ne sera pas fait les courants normaux d'échanges intra-européens resteront menacés. Mais nous croyons que plus ses chances se confirment, plus, en même temps s'accroissent celles d'une entente générale. Depuis le premier jour de son existence, son attitude de bonne volonté et ses actes constamment conçus dans le désir d'éviter que le fossé ne s'élargisse entre les Six et



les Sept devraient montrer aux partisans d'une Europe organisée pour un meilleur rendement économique et pour une coordination plus efficace de ses moyens d'action qu'elle est le véhicule le plus apte à conduire à un tel résultat dans le domaine des échanges. Peut-on à la lumière des expériences de ces dernières années en dire autant de la C.E.E.? Laissons à d'autres le soin de répondre à cette question.

Ce à quoi l'A.E.L.E. doit tendre, c'est au maintien et au renforcement de la cohésion qu'elle vient de montrer à Genève et c'est avant tout à une politique d'échanges lui permettant d'annoncer des résultats commerciaux internes qui démontrent son utilité et son droit de poursuivre sa tâche. Ceci regarde avant tout le secteur privé. Certes, il n'est pas resté inactif : un conseil des fédérations industrielles de l'A.E.L.E. a été créé au début de 1960 qui donne aux associations la possibilité de se consulter sur toutes les questions de politique industrielle et de favoriser les relations entre les fédérations de chaque pays. Les industriels chimiques, électriques, mécaniques ont leurs fédérations propres au sein de l'A.E.L.E. Elles ont créé des groupes de travail qui se réunissent souvent. Du côté des syndicats, une conférence a groupé à Londres en mai 1960 les mouvements syndicalistes des sept pays. Là aussi des contacts utiles ont lieu et les problèmes de l'intégration sont étudiés avec conscience et méthode. Il importe maintenant que les entreprises suisses traduisent systématiquement dans leurs actes leur conviction que l'A.E.L.E., organisation conforme aux principes éprouvés du système politique et commercial de notre pays, est aussi un terrain sur lequel elles peuvent travailler avec fruit. Elles feront bien pour cela de s'inspirer des considérations présentées par le Président

de la Confédération, M. le Conseiller Fédéral Wahlen, dans la conférence qu'il a faite le 2 novembre 1960 à la Société Économique de Zurich.

III

Il semble bien que, vu la situation actuelle, le chemin de la Suisse soit clairement tracé : elle doit poursuivre avec confiance sa tâche d'associée et de membre de l'A.E.L.E. affirmée et bien vivante. Elle doit accepter aussi avec courage la constatation qu'un accord final entre les Six et les Sept n'est guère à prévoir dans un avenir prochain puisqu'on en est encore à la confrontation de deux systèmes qui, observés dans leur intégralité, sont incompatibles et puisque l'un de ces systèmes n'a jusqu'ici répondu aux avances de l'autre que par une accélération de son propre programme.

Or pour aboutir à l'entente que l'A.E.L.E. désire — son communiqué du 15 février ne laisse aucun doute à cet égard — il faut tout de même que les deux parties la recherchent et la veuillent. A cet égard, le résultat des difficiles négociations du Gatt donnera peut-être une indication sur le degré de bonne volonté qu'on peut attendre de la C.E.E.

Quelle qu'elle soit, la Suisse ne peut que s'associer avec persévérance aux efforts de rapprochement qui sont tentés et à la recherche d'une formule de conciliation qui ne peut pas être trouvée dans un durcissement des thèses en présence, car il y a dans le Traité de Rome des dispositions que les Sept — et la Suisse en particulier — ne peuvent en aucun cas accepter et, d'autre part, la création d'une zone européenne de libre échange n'est pas, pour longtemps encore, une solution possible.

Il n'y a pas à nos yeux incompatibilité entre la réalisation du Marché Commun telle qu'elle est conçue dans le Traité de Rome, et la création du large groupement de plus de 300 millions d'Européens que désirent l'A.E.L.E. et la Suisse. Il s'agit de trouver la formule d'association grâce à laquelle, en acceptant de réserver les engagements politiques de la Charte des Six à ceux qui peuvent y souscrire, mais en respectant les motifs impératifs du refus des autres, on évitera la désagrégation économique de l'Europe occidentale et son affaiblissement au moment où elle a besoin de concentrer ses forces et ses moyens pour remplir sa mission dans le monde. Ce n'est pas du tout une tâche impossible si, des deux côtés, la bonne volonté existe et s'exprime. On peut donc espérer que, se souvenant du chemin parcouru librement en commun sous le signe de l'O.E.C.E., l'Europe trouvera un jour, dans une entente des États qui la composent sa force réelle d'action et la garantie de son avenir.

Victor GAUTIER

